



Dépôt de plainte avec chantage et extorsion

Par **eugene**, le **20/04/2012** à **16:07**

Bonjour, je travaille sur un lieu recevant du public. J'ai été amené à sortir avec une jeune femme (majeur) fréquentant l'établissement. Au bout d'un temps, cette personne m'a fait comprendre qu'elle n'avait pas de revenu et avait donc besoin d'argent. Au départ c'était des petites sommes pour des "soins" ou divers courses. Cette personne m'a fait comprendre que si je ne donnais pas ce qu'elle voulait, elle irait tout dire à ma direction au sujet de notre relation. Elle m'emmenait même avec elles « faire ses courses » dans le textile. Elle avait mon n° de téléphone portable et mon email, elle me contactait sans cesse. Lorsqu'elle venait sur mon lieu de travail, elle m'écrivait les sommes et les recommandations à faire (horaires et lieu de rendez-vous). A cela, elle m'a fait des menaces verbales. Evidemment, j'ai gardé et imprimé les emails, gardé les papiers et factures divers. Cette situation a bien duré 1 an 1/2 et au final elle m'a extorqué plus de 20.000 euros sans parler du préjudice moral (tension, mal à dormir, etc.). Tout cela s'est terminé jusqu'à porter plainte en nov. 2011. Lors de mon dépôt de plainte j'ai précisé à l'inspecteur de police que je ne voulais pas que mon adresse soit figurée de peur de représailles par la suite. J'ai donc été appelé par téléphone pour m'avertir que je serai entendu comme victime lors d'un procès début 2012. Entre temps, il y a eu enquête au niveau de la Police. Le procès a eu lieu. Il y a eu différentes affaires avant mon cas. La jeune femme était là. Nous avons été appelés, je me suis assis sur le côté et elle était au centre. N'étant pas solvable et sans travail (aux dernières nouvelles) elle a fait comprendre à la cour qu'elle n'avait pas eu le temps de prendre un avocat. La cour a décidé de reporter le procès à plus tard. Pour ma part, je n'avais pas pris d'avocat pensant être à l'aise. Mais ce n'était pas le cas. C'est pourquoi je recherche un avocat pouvant m'accompagner à surmonter cette épreuve. J'en ai contacté et ceux-ci me parlent environs de 1.500 euros en moyenne ! Pour ma part, je dispose d'un budget limité et je souhaiterais trouver un avocat avec un tarif dans mes cordes. Alors que quelqu'un qui n'est pas solvable en France a accès à un avocat gratuit... Jeudi prochain j'ai rendez-vous avec la Maison de Justice et du Droit pour plus de précisions sur les démarches à faire, éventuelles aides, etc. Merci de

votre attention à ma demande.rnE.

Par **Marion2**, le **20/04/2012 à 17:25**

Bonjour,rnrnPour bénéficier de l'aide juridictionnelle totale, il faut que la moyenne mensuelle du total des revenus soit inférieure ou égale à 925€ et pour une aide juridictionnelle partielle, comprise entre 930 et 1393€.rnrnCdt

Par **eugene**, le **23/04/2012 à 11:00**

Merci beaucoup pour votre réponse. Dans mon cas, je gagne un peu plus de 1500 euros, donc je n'aurai pas d'aides.